Le Journal de l'Afrique N°9



Sommaire:

Editorial

Par Carlos SIELENOU & Olivier A. NDENKOP

Le Dessin du mois

Par Levent ACAR

Les Brèves du mois

Attaque terroriste en plein cœur de Bamako :La France paye pour ses contradictions géostratégiques au Mali !

Par **Ibrahima SENE**

"La France nous avait donné son feu vert pour l'indépendance de l'Azawad"

Par Hama AG MAHMOUD

APE: Nouvelles armes de destruction massive des pays ACP.

Par S NJUFOM & Olivier ATEMSING NDENKOP

Accords de Partenariat Economique UE-CEDEAO : quand l'agriculture africaine se fait piéger

Par Mouhamadou DIOP

Le mur meurtrier de la Méditerranée : L'assassinat institutionnel de masse de l'Union européenne

Par Said BOUAMAMA

Editorial:

Les nouveaux accords maître-esclave!

Les accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) vont continuer à alimenter le débat public sur le continent durant cette année 2015 et au-delà. Plusieurs pays ont déjà signé ces APE, mais les organisations de la société civile multiplient les plaidoyers et les actions sur le terrain pour qu'ils ne soient pas ratifiés.

Mais de quoi s'agit-il au juste ? Quelles conséquences les APE auront-ils sur les pays signataires ?

A travers trois articles complémentaires, cette édition du **Journal de l'Afrique (JDA)** vous donne les clés pour comprendre ces nouveaux accords maître-esclave. Ils vont fragiliser les Etats, paupériser les masses populaires déjà fortement précarisées, exacerber l'émigration des jeunes. Le secteur agricole ouest africain est pris ici comme cas pratique.

Ce numéro revient sur l'attentat terroriste survenu début mars à Bamako, la condamnation de l'ex-première dame de Côte-d'Ivoire, Simone Gbagbo...

Après chacune de nos éditions du **JDA**, vous êtes de plus en plus nombreux à nous envoyer des messages d'encouragement, de félicitation ou des invitations à nous intéresser à tel pays. Nous en sommes très sensibles et en tenons compte.

Carlos Siélenou & Olivier A. Ndenkop

Le Dessin du mois



--Levent ACAR--

Le Nigeria a un nouveau président



Photo DR

Le 31 mars dernier, la commission électorale nigériane a annoncé la victoire de Muhammadu Buhari sur le président sortant Goodluck Jonathan à l'issue du scrutin du 28 mars. Général à la retraite, Muhammadu Buhari a dirigé le Nigéria de décembre 1983 à août 1985, date à laquelle il est renversé à son tour par le général Ibrahim Babangida. Trois fois candidat malheureux (2003,2007 et 2011) à la magistrature suprême, Buhari, musulman du Nord a fait une « alliance » avec le Sud en désignant Yemi Osinbajo, chrétien évangéliste comme son vice-président en cas de victoire. Il a aussi bénéficié du soutien de l'ancien président Olusegun Obasanjo qui a publiquement déchiré sa carte du Parti démocratique populaire (au pouvoir) en février dernier pour rejoindre l'APC de Buhari.

La Suisse rembourse 380 millions de dollars détournés par Sani Abacha



Photo DR

Le 17 mars 2015, le ministère public genevois a annoncé la restitution au Nigéria de 380 millions de dollars US détournés par l'ancien président Sani Abacha dans les années 1990. Cette décision est le résultat d'un accord signé en juillet 2014 par le Nigéria et la famille Abacha et qui prévoyait la confiscation des avoirs de la famille de l'ex dictateur en contrepartie de l'abandon par Abuja de sa plainte contre Abba Abacha, le fils du despote décédé en 1998.

Sani Abacha est soupçonné d'avoir détourné plus de 1,6 milliard de dollars pendant ses 4 ans à la tête du Nigeria (1994-1998).

Côte-d'Ivoire : 20 ans de prison contre Simone Gbagbo



Photo DR

Simone Gbagbo, 65 ans, épouse de Laurent Gbagbo actuellement poursuivi par la Cour pénale international (CPI) à La Haye en attendant son procès début juillet a été condamnée à 20 ans de prison ferme par la Cour d'Assises ivoirienne. Le parquet général avait pourtant requis dix ans d'emprisonnement.

Jugée pour son rôle présumé durant la crise postélectorale de 2010-2011 et les violences qui ont fait plus de 3000 morts en Côte d'Ivoire, l'ex-première dame du pays était présente dans le box des accusés durant les audiences. Ses avocats ont dénoncé une décision politique.

ATT interrogé sur l'argent de Kadhafi



Photo DR

Le 24 mars, l'ex président du Mali, Amadou Toumani Touré (ATT) réfugié au Sénégal depuis sa chute en 2012 a été auditionné par la Division des investigations criminelles (DIC) de la police judiciaire sénégalaise, en présence de deux magistrats français. Au centre de l'enquête : l'affaire de l'éventuel financement de la campagne électorale de Nicolas Sarkozy par le Guide libyen Mouammar Kadhafi en 2007.

Amadou Toumani Touré était très proche de Kadhafi et aurait été au courant du financement de la campagne électorale du candidat Sarkozy à travers le LAP, un fonds d'investissement libyen au Mali.

Attaque terroriste en plein cœur de Bamako : la France paye pour ses contradictions géostratégiques au Mali!

L'attentat terroriste survenu dans la nuit du 6 au 7 mars 2015 dans le restaurant « La Terrasse » à Bamako et qui a ôté la vie à plusieurs personnes dont un Français est l'œuvre des anciens alliés de Paris, tombés en disgrâce.

Par Ibrahima SENE



Moktar Belmoktar, chef d'un groupe armé proche d'AL QAIDA, vient de revendiquer publiquement l'attaque terroriste de la nuit du 6 au 7 mars à Bamako. Attaque qui est intervenue quelques jours seulement après que le ministre des Affaires étrangères de la France ait exigé des mouvements armés en lutte contre Bamako, de « *signer sans délai* » les « *Accords de paix d'Alger* ».

Dans le communiqué rendu public par Moktar Belmoktar, il ne fait aucun doute que c'est la France qui est visée dans cet attentat au Restaurant « La Terrasse », alors que le Belge, et les Maliens tués dans une rue adjacente, ne seraient que des victimes collatérales lors de la fuite des assaillants. Le fait que cette attaque soit aussi intervenue dans un contexte marqué par le refus du MNLA et de ses alliés de signer les « Accords d'Alger », sous prétexte de la nécessité d'un « *délai pour consulter leurs bases* », montre bien que ces « Accords » ne mettront pas fin à la crise au Nord du Mali.

Ce serait un signal évident de la volonté de mettre en échec ce « compromis franco – algérien » pour ramener la paix dans cette partie de la Zone sahélo sahélienne, que reflètent les « Accords d'Alger ».

Les Autorités Françaises se sont avérées incapables de faire accepter, par le MNLA qu'elles ont toujours utilisé dans cette crise, ce « compromis franco-algérien » qui éloigne toute perspective d'un « Etat indépendant Touareg » aux frontières de l'Algérie.

En effet, le MNLA est victime du changement politique intervenu en France avec le départ de Sarkozy et l'arrivée de François Hollande.

Ce changement au niveau de l'exécutif français a entrainé des modifications dans les modalités de mise en œuvre des objectifs géostratégiques des autorités françaises dans la zone sahélo-sahélienne.

C'est ainsi que l'instrumentalisation du MNLA par Sarkozy dans la mise en œuvre de la politique géostratégique de la France au Mali, avait comme contrepartie sa promesse de le soutenir pour obtenir de Bamako, son accord pour transformer le Nord Mali, en République indépendante de l'AZAWAD sous la direction de celui-ci.

C'est pour mettre en œuvre cet « Accord » rendu public , à plusieurs reprises, par les dirigeants du MNLA sans jamais être démentis par les autorités françaises, que ce groupe armé fut transféré et équipé de Libye sous l'égide de la France, pour s'installer au Nord Mali, avant qu'il ne s'attaque aux forces de sécurité du pays pour proclamer l'indépendance de l'AZAWAD.

De leur côté, les autorités françaises mirent la pression sur Bamako pour qu'il s'attèle à respecter le calendrier électoral pour tenir des élections présidentielles, à la place de s'occuper de la libération du Nord Mali, transformé en « République indépendante de l'AZAWAD ».

Pour la France, il faillait, après les élections présidentielles, puis législatives du Mali, que les nouvelles autorités puissent ouvrir de négociations avec les séparatistes du Nord et non mener une guerre pour libérer cette partie de leur territoire national.

L'acceptation de ce scénario de Paris par le président malien de l'époque, Amadou Toumani Touré (A.T.T) fut fatale à son régime finalement renversé par un coup d'état militaire. Le putsch a été mené par de jeunes officiers qui étaient outrés de l'abandon de la souveraineté de leur peuple sur toute l'étendue du territoire malien, dont une partie était livrée à des troupes djihadistes. Lesquelles se livraient à des massacres des troupes des forces de sécurité et des populations, livrées à elles par le gouvernement malien.

Cette réaction patriotique de ces jeunes officiers, fut pour Paris, un crime de lèse-majesté qu'il fallait sanctionner sans tarder, et de façon exemplaire.

C'est ainsi que Paris eut recours aux chefs d'Etat de l'UEMOA (Union économique et Monétaire ouest africaine), de la CEDEAO (Communauté des Etats d'Afrique de l'ouest) et de l'Union africaine (U.A) qui avaient à leur tête ses « hommes liges » pour étouffer économiquement, financièrement, militairement et politiquement le nouveau pouvoir militaire afin de l'empêcher de mobiliser le peuple malien dans un « Rassemblement de salut national » pour libérer le nord de leur pays et assurer l'intégrité de leurs frontières et la sécurité du peuple.

C'est pour cela que les avoirs extérieurs du Mali furent bloqués par l'UEMOA, comme cela fut le cas de la Côte d'Ivoire sous Gbagbo, un embargo économique et sur les armes fut décrété par la CEDEAO. C'est dans ce cadre que Paris suspendit ses accords de défense avec le Mali, et qu'eut lieu le blocage à Accra des armes commandées par le Gouvernement du Mali, bien avant la chute d'A. T. T.

Cependant, les tentatives de Sarkozy de mobiliser une armée d'intervention de la CEDEAO pour le « *rétablissement de l'ordre constitutionnel* » au Mali, furent bloqués par la résistance du Ghana et du Nigéria, malgré l'activisme de partis politiques et d'organisations de la société civile du Mali, regroupés dans un « Front anti putschiste » pour réclamer le départ des militaires, le retour à l'ordre constitutionnel pour organiser les élections dans le « *respect du calendrier républicain* ». Ce contexte avait paralysé le nouveau pouvoir militaire, et avait permis aux groupes djihadistes de sanctuariser le Nord Mali en y imposant un pouvoir islamiste radical, et d'y chasser vers le Burkina, le MNLA qui les avait associés dans sa lutte indépendantiste.

C'est dans cette situation de triomphe des djihadistes qu'est intervenue la chute de Sarkozy, avec l'arrivée de Hollande, qui dut changer de modalités de mise en œuvre de la politique géostratégique de la France, face au nouveau projet des groupes djihadistes, d'étendre leur pouvoir hors des limites du Nord Mali, baptisé République indépendante de l'AZAWAD, pour s'ébranler vers Bamako.

La France de Hollande ne pouvait donc plus attendre la tenue d'élections, encore moins l'envoi de troupes de la CEDEAO, et décidait ainsi de l'« Opération Serval » en s'appuyant non pas sur l'armée malienne pour libérer le Nord Mali, mais sur le MNLA qu'elle a fait revenir du Burkina sous ses ailes.

C'est ainsi que l'armée malienne fut parquée dans les environs de Gao, par la France, avec le soutien des USA et la complicité des Nations Unies qui ont dépêché des forces pour maintenir la paix au Nord Mali, en laissant le MNLA contrôler la région de Kidal.

Cette deuxième occupation du nord Mali par le MNLA grâce à la France, avait fini par convaincre ses dirigeants du respect par Hollande des engagements de Sarkozy, d'amener Bamako à accepter leur revendication d'indépendance de l'AZAWAD. Et surtout que le nouveau pouvoir issu des élections présidentielles n'avait pas hésité de faire arrêter les dirigeants du putsch qui a fait tomber A.T.T, et avait libéré certains de leurs principaux dirigeants pourtant accusés de « crimes de guerre », par les autorités maliennes qui avaient même annulé les mandats d'arrêt internationaux lancés contre certains.

D'autant plus que le nouveau pouvoir avait signé de nouveaux « « Accords militaires » avec la France, lui permettant d'exhausser son vœu de toujours : faire de la base militaire stratégique de Tessalit au nord Mali, sa base opérationnelle dans le cadre de sa nouvelle opération militaire dans la zone sahélo sahélienne, baptisée « Barkhane ».

Mais ce que le MNLA n'avait pas pu voir venir c'est le changement de la politique française vis-à-vis de l'Algérie qui ne voyait pas d'un bon œil l'avènement d'un Etat Touareg dans le nord Mali à ses frontières, et qui faisait d'elle l'alliée stratégique du nouveau pouvoir malien qui voulait empêcher la partition de son territoire. D'où le double rapprochement de Paris et de Bamako vers Alger.

C'est ainsi que l'Algérie, le verrou qu'il fallait faire sauter sous Sarkozy, au même titre que la Libye sous Kadhafi est devenue avec Hollande un partenaire stratégique dans la zone sahélo sahélienne avec qui il fallait coopérer. Et pour le Mali, l'Algérie est devenue un allié stratégique contre un Etat indépendant Touareg au Nord.

Ce n'est qu'avec la tenue des négociations de paix à Alger que le MNLA a découvert peu à peu le changement de la politique Française envers l'Algérie et ses conséquences sur les engagements qu'elle avait pris pour la réalisation de son projet politique.

Ceci explique le dépit amoureux entre Paris et le MNLA. Ce dernier refuse d'obéir aux injonctions de Paris pour signer « les Accords de paix » d'Alger, et l'attentat spectaculaire du mouvement djihadiste proche d'Al Qaeda qui vient rappeler tristement ses engagements d'hier, à la France, vis-à-vis de l'AZAWAD.

Comme les Etats Unis d'Amérique avec l'armée de l'Etat islamique qu'ils ont aidé à s'armer et à s'entraîner contre la Syrie, et qui aujourd'hui s'est retournée contre les intérêts américains dans cette sous-région du Moyen Orient, la France risque de voir un nouveau rapprochement du MNLA avec les groupes djihadistes, pour frapper ses intérêts dans la zone sahélo sahéliennes et Bamako risque de retourner à la case départ pour défendre militairement l'intégrité de son territoire et la sécurité de ses populations.

La France, une fois Tessalit en poche, veut se retirer du Mali le plus rapidement possible pour concentrer ses efforts militaires au soutien du Tchad et du Niger dans la guerre contre Boko Haram, pour exploiter au maximum, par sa présence, les conséquences de la reconfiguration du Nigéria et du Cameroun, qu'entrainerait inéluctablement la partition attendue du Nigéria sous les effets conjugués des coups de Boko Haram et d'une grave crise postélectorale.

D'où son engagement total au « compromis franco- algérien » de paix, qui lui permet, avec l'implication totale de l'Algérie, de mieux assurer la sécurité de ses intérêts économiques dans la zone, contre les djihadistes.

En effet, une crise postélectorale qui va paralyser l'Etat nigérian, serait du pain béni pour Boko Haram pour faire éclater le Nigéria au détriment de nos aspirations panafricaines et de la sécurité de nos peuples.

Les Nigérians qui ont poussé leur pays vers ce gouffre ont trahi à jamais ces aspirations des peuples d'Afrique, pour satisfaire les intérêts géostratégiques des USA et de la France en Afrique.

Ils n'ont tiré aucune leçon de ceux qui, au Moyen Orient et au Mali ont servi de relais pour faire cette sale besogne par les grandes puissances occidentales, et qui aujourd'hui, par « dépit amoureux » s'en prennent à elles.

La preuve est aussi faite que les « Accords de défense » avec la France et les USA, signés

par nos gouvernants ne résistent nullement à leurs intérêts stratégiques qui priment sur

nos intérêts nationaux que ces « Accords » sont censés défendre.

Bamako devrait donc, lui aussi, profiter de l'implication totale d'Alger pour faire

appliquer ces « Accords de paix » et solliciter le soutien de la CEDEAO sous la direction

du Ghana, et de l'UA, sous la direction de Mugabé, pour faire respecter l'intégrité de son

territoire et y assurer la sécurité de ses populations.

Plus que jamais, avec les « Accords d'Alger », les conditions sont politiquement réunies

pour permettre à la CEDEAO et à l'UA de remplir leurs missions historiques d'intégration

de nos forces armées et de sécurité, pour défendre l'intégrité territoriale des Etats issus

du colonialisme et la sécurité de leurs populations.

C'est ce défi que la crise politique et militaire du Nigéria lui impose aussi de relever.

C'est pourquoi il est attendu des présidents de la CEDEAO et de l'UA de s'impliquer

auprès des partis politiques en compétition et des organisations de la société civile du

Nigéria pour éviter tout recours à la violence ou à la paralysie de l'Etat pour régler les

contentieux électoraux que le monde entier attend et que l'Afrique redoute

profondément.

Panafricanistes de tous les pays d'Afrique et de la Diaspora, unissons- nous pour le

respect des « Accords de paix d'Alger », et pour un « traitement politique » approprié de

toute crise postélectorale au Nigéria.

Ne laissons pas les ennemis de l'Afrique nous avoir une nouvelle fois.

Source: Investig'Action

« La France nous avait donné son feu vert pour l'indépendance de l'Azawad »

Ancien ministre de la Fonction publique sous la présidence de Moussa Traoré, Hama Ag Mahmoud était en charge des Affaires extérieures dans le Conseil Transitoire de l'Etat de l'Azawad, le gouvernement autoproclamé du MNLA, formé en juin 2012 après la conquête des villes du nord du Mali. Il a démissionné de ce poste avec fracas pour s'opposer à l'alliance entre les indépendantistes touaregs et le groupe djihadiste Ansar Dine en décembre 2012, quelques mois avant le début de l'offensive française: Opération Serval. Dans cette interview, il fait des révélations troublantes sur l'intervention française.





Hama Ag Mahmoud, photo DR

- Un an après le déclenchement de l'offensive française au Mali, quel bilan faites-vous de ces opérations?
- J'ai surtout vu des assassinats de civils, des pillages, des destructions d'habitats et de points d'eau. La presse n'en parle pas. Qu'a-t-on dit au sujet des 600 morts civils que nous avons répertoriés depuis le début de ces opérations militaires? Et quand vous regardez les images de Hollande à Tombouctou, vous ne voyez pas une seule personne blanche. Comparez l'arrivée de Hollande à Tombouctou avec celle de Chirac et vous allez voir la gaffe de l'armée française. On a procédé à une

épuration ethnique des 3 régions du nord sous le regard impassible de l'armée française et de la communauté internationale. Personne n'en dit mot. Ça me révolte.

Doit-on comprendre que vous mettez en cause la légitimité de cette intervention?

Tout le monde sait aujourd'hui qu'il y a un agenda caché derrière cette intervention. Durant toute l'année 2012 on a mis en garde la communauté internationale contre cette intervention. On ne peut pas lutter contre le terrorisme avec des avions et des blindés. Les terroristes connaissent particulièrement bien la région. Ils circulent avec des 4X4 qui filent à 100km/h hors-piste. Ils connaissent le moindre petit trou de rat dans le désert. Les français n'ont pas accepté les solutions qu'on leur avait présentées à l'époque. A savoir négocier pour parvenir à la paix, comme le préconisait la résolution 2085 du conseil de sécurité. On pouvait régler les problèmes politiques et laisser les populations locales faire la guerre aux terroristes, sans dégâts collatéraux. Le MNLA, avec le soutien des populations de l'Azawad, pouvait faire échec aux terroristes mille fois mieux que l'armée française.

- Après avoir conquis le nord du Mali, le MNLA s'est retrouvé débordé par les djihadistes. La menace était bien réelle, vous l'admettez ?

- Mais bien sûr que je l'admets. Je sais aussi pourquoi. C'était pour faire échec au MNLA. Tous ces mouvements ne sont pas venus de rien. On sait d'où ils viennent, qui les ravitaille, qui les finance. Toutes les positions politiques qu'ils proclament correspondent aux positions politiques défendues par certains pays. Soyons clair, ils faisaient la guerre au MNLA par procuration.

- Ce sont des arguments que vous avez tenté de faire entendre à Paris lorsque vous étiez en charge des affaires extérieures du MNLA?

- Au départ, on avait dit à la France faites attention. Vous tenez les deux bouts. C'est vous qui nous avez incité à revenir dans l'Azawad. C'est vous aussi qui détenez le pouvoir politique à Bamako. Arrangez les problèmes avant qu'il ne soit trop tard. La France ne l'a pas fait. Aujourd'hui je crois que c'est même trop tard.

- La France aurait donc poussé le MNLA à occuper les villes du Nord du Mali ?

- Oui tout à fait. La France a demandé au MNLA de l'aider à faire déserter tous les combattants de l'Azawad qui étaient dans l'armée libyenne, pendant la guerre de Libye. Ensuite de bloquer le recrutement des libyens dans l'Azawad et dans l'Aïr au Niger.

Et en contrepartie, elle nous avait donné son feu vert pour l'indépendance de l'Azawad. C'est l'accord qui a été conclu avant la guerre entre le MNLA et la France. Et immédiatement la guerre gagnée par le MNLA, la France a changé complètement de politique. Elle a mis tout son dispositif diplomatique contre le MNLA. Alors conclusion, l'objectif de la France était tout simplement d'affaiblir le gouvernement malien et je peux vous assurer que ce n'était pas pour donner raison au MNLA.

- A vous entendre, les enjeux de cette guerre sont cachés. Quels sont-ils, selon vous ?

- Tout le monde convoite notre territoire. Il y a une guerre pour les ressources minières. La France a pris les devants pour obliger le Mali à signer un accord de défense et ensuite s'octroyer des concessions minières et protéger celles qui existent déjà. C'est ça l'essence de cette guerre. Les autres puissances ne sont pas dupes. Et ça pourrait ouvrir la porte à une intervention étrangère avec une implication des américains, des russes et même des chinois. Je vois mal ces pays laisser la France faire une OPA sur les ressources de l'Azawad et de la région.

- Quelles sont ces ressources auxquelles vous faites référence ?

- Il y en a énormément et rien n'a encore été exploité ni même exploré. Vous avez de l'or, vous avez du phosphate, du gaz, du pétrole et surtout vous avez de l'eau.

C'est une ressource qui deviendra plus importante que le pétrole ou l'uranium. Le bassin de Taoudeni est intérieure d'eau douce. une mer Imaginez les enjeux dans cette région où l'eau va se raréfier de plus en plus. La zone est éminemment stratégique. Les grandes puissances cherchent à se positionner dans le nord du Mali depuis très longtemps. Prenez la base de Tessalit, elle a toujours été convoitée par les américains, les européens mais aussi les russes. Tout le monde veut avoir cette base. A partir de là, comme à Tamanrasset (n.d.l.r : sud de l'Algérie), vous avez un point de vue sur toute la région. Donc c'est une zone hautement stratégique et tout le monde a un œil dessus. Mais on ne peut pas exploiter des ressources dans une région en état d'insécurité permanente. Il faut trouver la stabilité avant de pouvoir exploiter. C'est l'un des enjeux de cette guerre.

- Vous avez une position très critique vis-à-vis de la France. Comment étiezvous perçu par Paris lorsque vous étiez en charge des Affaires extérieures au MNLA ?
- La France ne voulait plus de contacts avec nous. Elle a tout bloqué. Elle a mis tout son arsenal diplomatique pour bloquer le MNLA dans le monde. Mais tout le monde savait que nous avions raison sur le fond. C'est un problème qui existe depuis très longtemps, une conséquence du découpage de la colonisation. Un découpage qui n'a pas respecté les réalités africaines et qui a voulu faire des Etats imaginaires impossible à faire exister sur le long terme.

Les Etats prennent des siècles voir des millénaires à se constituer. On ne fabrique pas des Etats en quelques années. Ce sont des pays créés artificiellement. Des pays dotés d'institutions calquées sur le modèle français. Ce n'est pas utile en Afrique. On ne peut pas travailler les sociétés africaines avec des institutions françaises.

- En mai 2012, le MNLA et Ansar Dine annonçaient officiellement leur alliance. Qu'en pensiez-vous à l'époque ?
- Il y a toujours eu des discussions. Mais l'annonce officielle de l'alliance est le

résultat de manipulations venant de l'étranger et visant à ternir l'image du MNLA. A l'origine, le MNLA n'a jamais été pro-islamiste. Mais le MNLA a été infiltré au plus haut niveau par les pays qui financent le terrorisme. Je veux parler de l'Algérie mais aussi du Qatar. On a tous vu comment s'organisaient les distributions d'argent et de ravitaillement dans le nord du Mali et qui en était à l'origine. Et je n'exclus pas que les français et les américains soient aussi impliqués.

- Plusieurs ONG internationales ont accusé le MNLA d'avoir commis de graves exactions lorsque le mouvement était présent dans les villes du nord du Mali. Vous réfutez ces accusations ?
- Absolument, ce n'était pas le fait du MNLA. Il faut se rappeler que le MNLA est venu dans l'Azawad avec les combattants d'Ansar Dine et d'AQMI. Ces hommes se sont infiltrés dans le MNLA et ce sont eux qui ont provoqué tous les crimes commis durant cette époque. Le MNLA a, au contraire, sauvé des européens qui étaient là-bas en les escortant jusque vers la Mauritanie, l'Algérie, le Burkina et le Niger.

C'est la preuve que le MNLA n'a jamais voulu commettre des exactions contre les populations. Il ne faut pas confondre la propagande avec la vérité. La vérité c'est que Bamako a toujours été un allié des terroristes et des trafiquants de drogue et que cette alliance a perduré pendant que les terroristes occupaient l'Azawad.

- Les revendications du MNLA sont passées de l'indépendance à l'autonomie. Bamako parle d'une décentralisation poussée. Le MNLA a progressivement abandonné ses revendications historiques, vous le confirmez ?
- Oui bien sûr parce que le MNLA a été infiltré. Depuis longtemps, le MNLA cadre sa politique avec les désidératas des pays étrangers. Ce n'est plus le MNLA originel. Et ce n'est pas ce que veulent les populations de l'Azawad. Sinon le MNLA n'aurait jamais signé les Accords d'Ouagadougou. Toutes les revendications du MNLA ont été vidées de leur substance avec cet Accord.

- La direction du MNLA ne représente plus la base, selon vous ?
- Non et de loin. Sinon le MNLA n'aurait jamais signé ces Accords. La preuve, c'est que cet Accord a été adopté sans en référer à la base. Regardez aujourd'hui, les dirigeants du mouvement ne peuvent plus aller à Kidal. Comment peut-on se battre pendant des années pour l'autonomie, l'indépendance et dire aujourd'hui on n'en veut plus ? On accepte la constitution du Mali, une copie du système français, à l'encontre des usages en cours dans l'Empire du Ghana, du Mali et de Gao.

- Selon votre analyse, le MNLA arrive à la fin ?

- Absolument, le MNLA a atteint ses limites. Il va passer à la trappe comme il l'a déjà fait en 1991. Mais si on veut un Mali stable, un Mali qui se développe, il ne faut pas fermer les yeux sur la réalité. La vérité c'est que le MNLA défend l'Azawad. L'Azawad, c'est la boucle du Niger constituée d'Etats indépendants avant l'arrivée des français. C'est une zone qui a fait partie pendant des millénaires de l'ensemble des royaumes et empires africains.

Il faut rappeler que les Touaregs n'ont jamais fait la guerre aux noirs. Ils ne se sont jamais révoltés contre l'empire du Ghana, du Mali ou de Gao. Pourquoi? Parce qu'ils ont de tout temps joué un rôle politique et social qui a bénéficié aux populations noires. Ils ont assuré le commerce transsaharien. Ils ont enrichi les empires noirs. Ils ont organisé la sécurité du Sahara. Les Touaregs étaient reconnus et respectés dans les empires noirs. Ce que ni le Mali ni la France n'ont réussi à faire.

Il faut revenir à ça si on veut la stabilité de la région. Il faut accepter le principe d'une entité à part. On le voit aujourd'hui, les islamistes gagnent du terrain, ils constituent une menace au Mali, dans l'Azawad mais au Niger, au Cameroun et au Nigéria. Ils sont présents en Algérie et en Libye. Tant que cette question ne sera pas réglée politiquement, le désordre ne pourra que se généraliser dans la sous-région.

- Les djihadistes, très affectés par l'offensive Serval, semblent se reconstituer. Ils sont à nouveau une grave menace selon vous ?
- Absolument. A-t-on dénombré les pertes dans les rangs djihadistes? Personne ne l'a fait. 200 morts selon les français. Qui a vu les corps? Où sont-ils? L'opération Serval n'a servi que de test pour les islamistes. Ils sont en train de se préparer pour reprendre une guerre sous une autre forme. Regardez, 2 hommes sont arrivés à Tombouctou pour semer la pagaille. Ils sont rentrés jusque dans le camp de bataillon. Ils ont exterminé des gens. A Kidal, à Tessalit, à Gao ils font la même chose. 2 ou 3 hommes suffisent à mettre en échec un bataillon durant plusieurs
- Les casques bleus et les soldats français, ça ne suffit pas ?
- Ca suffit en apparence mais c'est inefficace en réalité. Le nombre d'hommes est supérieur aux vrais besoins. Mais c'est inefficace. Les Français sont dans leurs avions et dans leurs blindés. Ce n'est pas là que la guerre se joue. Les soldats de la MINUSMA sont venus pour les salaires et les avantages. Ils ne vont pas s'entretuer avec les islamistes pour la sauvegarde des intérêts du Mali. Quant aux militaires maliens, ils ne font rien.

Comment voulez-vous qu'il y ait une guerre contre le terrorisme dans ces conditions-là? La guerre contre le terrorisme, c'est d'abord une guerre politique. Il faut la gagner sur ce terrain-là et à travers les populations. Sans la collaboration pleine et entière des populations, cela restera totalement inefficace. Tout ça est mal fait, mal conçu et n'apportera absolument aucun résultat.

- Que préconisez-vous pour régler la question sur le plan politique? Une meilleure représentation de la société civile dans les négociations?
- Ce que je préconise, c'est un règlement politique qui prenne forme sur des bases préexistantes. Inutile de faire du raccommodage. Inutile de revenir à ce qui s'est fait dans le début des années 90. Ces accords n'ont jamais rien résolu. Ils n'ont fait qu'aggraver la déchirure et n'ont apporté aucune solution. La communauté

internationale n'a aucun intérêt à ce que les islamistes prennent prétexte des problèmes sociaux, politiques et économiques pour pouvoir infester la région. Il faut régler le fond du problème. C'est un problème politique. C'est en réglant ce problème qu'on règlera le problème du terrorisme. Dans cette région, personne ne veut aller avec les terroristes. Les populations sont hermétiques au terrorisme. Si le terrorisme a pris corps, c'est parce que les

gens avaient besoin de travailler. Parce qu'ils voulaient les salaires et les autres avantages que les terroristes pouvaient leur donner. Rien d'autre.

- Pensez-vous que le MNLA devrait désarmer?

- Mais bien sûr car l'arme ne joue plus. C'est la diplomatie maintenant. Il faut

défendre les thèses du MNLA par la diplomatie, par la presse, par la

communication. A quoi peuvent nous servir les armes aujourd'hui? Le

désarmement a été signé. Quand on s'engage à désarmer, il faut le faire. Les

Accords de Ouagadougou exigent du MLNA qu'il soit désarmé et cantonné.

- Avez-vous l'impression que le président IBK est sincère dans sa volonté de

négocier?

- Ah oui, le président IBK est un homme de parole, je le connais personnellement.

Il a la volonté de régler les problèmes. Mais avec qui peut-il compter aujourd'hui

au Mali? Il n'y a personne. Ce sont les mêmes hommes qui ont détruit le pays par

la corruption, les liens avec AQMI, avec les trafiquants de drogue. Ils ont détruit

les institutions au Mali. Il n'y a pas de classe politique de rechange, il n'y a pas

d'administration de rechange. IBK est prisonnier de cette situation. Quel que soit

sa bonne volonté il lui faut des institutions, des hommes nouveaux et il n'y en a

pas au Mali. Il est entouré des mêmes gangs qui ont miné le Mali depuis 20 ans.

Source : Le Courrier du Sahara

APE: Nouvelles armes de destruction massive des pays ACP

L'Union européenne (UE) qui assiste impuissante à l'appauvrissement des citoyens d'un de ses Etats membres (la Grèce), se propose curieusement d'aider les habitants de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), à travers des Accords de partenariat économique (APE)! Puisque l'UE n'a pas administré sa recette miracle à la Grèce pour la sauver de la crise, c'est-à-dire de la pauvreté, il devient urgent de questionner ses réelles intentions sur les pays ACP. Car il est connu depuis les temps anciens qu'une «charité bien ordonnée commence par soi-même ».





©Ph. Coll. Archives Larousse

Il est courant d'entendre des « spécialistes » dire en mondovision que « les APE ne sont pas un danger pour les économies des pays ACP ». « Tout va dépendre de la capacité des pays ACP à s'organiser pour profiter des avantages qu'offrent ces Accords de partenariat économiques ». « Avec les APE, les produits africains par exemple vont entrer et être vendus dans l'Union européenne sans payement de frais de douane ». Certains vont plus loin et affirment que « les APE sont une chance inestimable pour les pays ACP »...La ritournelle est entonnée.

Tant et si bien que l'Union européenne qui assiste impuissante à l'appauvrissement des citoyens d'un de ses Etats membres (la Grèce), se propose curieusement d'aider les habitants de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique! Puisque l'UE n'a pas administré sa recette miracle à la Grèce pour la sauver de la crise, c'est-à-dire de la pauvreté, il devient urgent de questionner ses réelles intentions. Car il est connu depuis les temps anciens qu'une «charité bien ordonnée commence par soi-même ».

De quoi les APE sont-ils le nom?

L'acronyme APE désigne le nouveau régime juridique qui régit les échanges commerciaux entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique depuis l'expiration des Accords de Lomé de 1975. Avec une durée d'application de 20 ans, les APE prévus par la Convention de Cotonou de juin 2000 qui étaient censés entrer en application dès le 1^{er} janvier 2008 envisagent :

- la suppression intégrale, soit 100% des droits de douane sur les produits originaires des pays ACP contre 80% pour les produits originaires de l'Union européenne,
- -l'interdiction de quotas d'importation ou d'exportation,
- -la suppression progressive des subventions à l'exportation des produits agricoles issus de l'<u>Union européenne</u>,
- -l'interdiction des pratiques commerciales déloyales,
- permettre la mise en place de mesures de sauvegarde multilatérales temporaires.

Il est important de rappeler que la coopération entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a été formalisée en 1963 avec l'accord de Yaoundé. Mais, c'est en 1975 que le système va régir les échanges commerciaux UE-ACP avec la signature cette année-là de la Convention/Accords de Lomé. Elle consacrait des Accords asymétriques en ce sens qu'ils permettaient aux pays ACP de vendre leurs produits dans l'UE sans droits de douane. Mais, en retour, ces pays ACP devaient percevoir- et ils le percevaient effectivement- des droits de douane sur les produits importés de l'UE.

A sa création en 1995, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) a exigé la fin des accords préférentiels asymétriques. La Convention de Cotonou de juin 2000 a donc vu le jour.

Les desseins inavoués

L'autre vérité que les « experts » n'évoquent pas c'est qu'entre 1975 (Accords de Lomé) et 2000 (Convention de Cotonou), le marché avait changé de configuration. L'Union européenne cessait progressivement de devenir la principale importatrice des produits des pays ACP et en retour, ces derniers pays importaient de plus en plus les produits *made in China, made in India...*

L'inquiétude de l'Union européenne est renforcée par la montée en puissance *d'un groupe de pays émergents* représentant la moitié de la population mondiale, 30% du PIB mondial et 23% de la surface de la Terre. Ce groupe de pays vient de prendre l'initiative de créer deux organismes multilatéraux, la NDB (*New Development Bank*, disposant déjà de 100 milliards de dollars) et un panier de devises d'un montant équivalent, le CRA (*Contingency Reserve Arrangment*), ayant tous deux pour vocation de se substituer aux tout-puissants Banque mondiale et FMI.

Bien plus, depuis le sommet Chine-Afrique de 2006, les produits africains bénéficient d'une ouverture totale du marché chinois sans aucun droit de douane¹. En un mot, l'Union européenne dont les produits connaissent une mévente à l'intérieur (baisse du pouvoir d'achat dans plusieurs pays européens depuis la crise de 2008 et la concurrence au sein de l'UE des produits asiatiques) et à l'extérieur (prise croissance des parts de marchés par les BRICS dans les pays ACP) a voulu changer de fusil d'épaule.

Donc, avec ou sans les injonctions de l'OMC, l'UE allait assurément mettre fin aux franchises de douanes jusqu'ici accordées au pays ACP si ces derniers n'acceptaient pas de supprimer les droits de douane à leurs frontières pour les produits européens.

Les industriels européens confrontés à un réel problème de concurrence intérieure et extérieure ont tout simplement poussé les politiques à faire tomber les barrières géographiques et douanières.

Comment l'UE a imposé les APE aux pays ACP

¹ Jean-Paul Pougala, Et si les africains de Chine servaient d'instrument de conquête du vaste marché chinois aux industriels africains du RINVINDAF ? 11 février 2015

La Convention de Cotonou arrivée à terme le 31 décembre 2007, les pays ACP en tant qu'

« Accords de libre échange » fondé sur le « réciprocité » entraient en principe en vigueur

le 1^{er} janvier 2008. Mais avant, lors des négations y afférentes, l'UE a très vite compris

que la partie n'était pas gagnée d'avance, en raison de la résistance de nombre de

dirigeants, principalement africains.

Comme pour donner le ton de la contestation lors du II^e sommet *Union européenne* -

Afrique qui se tenait à Lisbonne en décembre 2007, les présidents du Sénégal et de

l'Afrique du Sud se sont opposés ouvertement aux APE tels que proposés par l'UE.

Abdoulaye Wade et Thabo Mbéki étaient des voix très respectées sur le continent

africain en ce moment précis.

Aussitôt, l'Union européenne prend la mesure de la difficulté et multiplie les pressions.

Elle indique que « l'aide au développement » pourrait diminuer jusqu'à 47 % en cas de

refus des accords APE dans les délais prévus (31 décembre 2007). Les représentants de

la Commission de l'Union européenne dans les différents pays « courtisés » prennent le

relais des pressions. On a l'impression de revivre les temps coloniaux où les

administrateurs des colonies décidaient de ce que doivent faire ou ne pas faire les

peuples colonisés. Pour s'insurger contre les pressions de l'UE certains pays insulaires

du Pacifique ont déposé une plainte formelle auprès de la Commission européenne².

Vulnérables qu'ils sont, les pays ACP ont progressivement signé les APE, le fusil sous la

tempe! En Afrique centrale par exemple, le Cameroun a violé l'entente sous régionale

pour signer un accord intérimaire en 2009. Selon des informations concordantes, les

autorités camerounaises ont signé cet accord intérimaire sous la pression de la société

française Compagnie fruitière à travers sa filiale camerounaise : la Société des

Plantations du Haut Penja³.

Face aux pressions qui venaient de l'UE ou de leurs relais locaux, les Etats ACP en

général et le Cameroun en particulier ont préféré sacrifier son embryonnaire tissu

industriel, son secteur agricole et les emplois qu'ils généraient pour parapher un accord

2en français : Développement : les petits États insulaires face à l'UE

http://bruxelles.cta.int/newsletter/newsletter 20070830 FR.html#7 [archive] . En anglais, plus explicite:

Developpement: small island states stand up to EU, http://www.ipsterraviva.net/Europe/article.aspx?

id=5060 [archive]

de partenariat économique. Sinon comment comprendre que les dirigeants de ce pays aient passé sous silence le rapport de l'étude menée par le cabinet ACAExpertise? L'étude a été réalisée en avril 2012 à la demande du Comité national de suivi et de Coordination des négociations des APE (CNSCN) dirigé à l'époque par Chantal Elombat, avec les financements de l'Union européenne (UE) à travers le Programme d'appui et de soutien aux Accords de partenariat économique (Pasape). L'objectif de la CNSCN était de permettre au Cameroun de choisir «en toute connaissance de cause» entre la ratification de son Accord de partenariat économique (APE) bilatéral avec l'UE et son reversement au Système de préférence généralisé (SPG).



³La *Société des Plantations du Haut Penja* s'étend sur 4 500 hectares. Autrefois propriété *de l'Office Camerounais de la Banane* (OCB) ces milliers d'hectares sont devenus la propriété de transnationale française Compagnie fruitière basée à Marseille. Toujours grâce à ses pressions, elle a obtenu la condamnation à perpétuité du maire de Jombe-Penja. Paul Eric Kingue incarcéré au pénitencier de New-Bell à Douala depuis 2008 avait eu le malheur de demander à PHP de payer des droits communaux d'exploitation qu'elle n'avait plus payés depuis des années.

L'étude menée sous la coordination de l'ingénieur statisticien Samuel Yemene a conclu que les APE sont plus dangereux pour l'économie camerounaise que le Système des préférences généralisées (SPG). « Dans le pire des scénarii, le SGP fera perdre au Cameroun en 15 ans, moins d'un point de croissance. Alors qu'avec l'APE bilatéral Cameroun-Union européenne en cours de ratification, le pays perdra trois points de croissance sur la même période », avertit le rapport.

Impacts comparés de l'APE et du SPG sur la croissance économique et les finances publiques	Impact APE		Impact SPG
	Etude CRETES (2003)	Etude PCI (2007)	Etude MINEPAT (2012)
Sur la croissance économique (en point de pourcentage de la croissance nominale)	-1,15%	-3%	-0,69%
Sur les finances publiques (en milliards de Fcfa)	-70,3	-225	-18,1

Les résultats de cette étude devenue finalement dérangeante ont néanmoins été validés lors d'un atelier tenu le 11 mai 2012 à Kribi. « Dans le meilleur des cas, l'APE du Cameroun occasionnera une perte annuelle moyenne à ses finances publiques de 58 milliards de franc CFA pendant la période de démantèlement et au pire des cas de 225 milliards. Soit entre 870 et 3825 milliards sur 15 ans », peut-on lire dans le rapport. Seulement l'Union européenne qui l'a financée n'en a pas tenu compte et a continué à harceler les autorités camerounaises. A leur tour, ces dernières ont cédé en... « connaissance de cause », c'est-à-dire conscientes de ce que les APE feront perdre trois points de croissance au pays en 15 ans. Une véritable sangsue économique!

Les conséquences des APE sur les économies du Sud

La négociation des APE est la manifestation de la duperie et du chantage qui régissent les relations entre l'Union européenne et les Etats du Sud. Les deux parties sont conscientes des conséquences désastreuses de ces Accords pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique. Au nom de ses intérêts, l'UE menace. En raison de leur faiblesse économique et de leur dépendance (dons et aides liées venant de l'UE), les pays ACP cèdent ;

compromettant et hypothéquant l'avenir de plus d'un milliard d'êtres humains par une simple signature sur un document. Comment pouvait-il en être autrement étant donné que certains Etats qui forment l'Union européenne sont les anciens pays colonisateurs : France, Royaume Uni, Allemagne, etc. ?

Tous les économistes sérieux s'accordent à dire que les Accords de partenariat économique constituent une calamité pour les Africains. Ils vont déstructurer les secteurs aussi divers que la balance commerciale, le tissu industriel, les emplois, l'agriculture...

Le ver est dans le fruit

Malgré l'arrivée de nouveaux partenaires, le flux des biens et services échangés entre l'Union européenne et les pays ACP reste considérable. Mais se limiter aux volumes échanger c'est masquer les inégalités qui s'y cachent.

En effet, l'UE importe essentiellement des matières premières des pays ACP à un prix dérisoire. Ces dernières sont transformées dans/par des usines européennes pour être revendues dans les pays ACP à un prix très élevé. Avant de générer des profits, la transformation de ces matières premières a créé des emplois dans l'espace européen.

Avec l'ouverture des frontières, les pays ACP perdront les droits de douane qu'ils percevaient sur les produits européens. Grâce à la sophistication de son appareil productif, l'industrie européenne qui produit à des prix hautement compétitif parce qu'en très grande quantité va inonder le marché des pays ACP. Exacerbant ainsi le déficit de la balance commerciale pour ces derniers.

Comme le confirme Jean-Christophe Boungou Bazika du Centre d'études et de Recherche sur les analyses et politiques économiques (CERAPE), « la suppression des droits de douane sur les produits européens pourrait créer une diversion de commerce, c'est-à-dire que les importations européennes remplacent des importations d'une autre origine, pour un montant estimé à 390 millions de dollars. Au total le gain en exportation pour l'Union Européenne pourrait avoisiner 1 milliard de dollars, soit 15% des exportations actuelles »⁴.

⁴Jean-Christophe Boungou Bazika, « Les APE : atouts et freins à l'intégration régionale des pays de la Cemac », contribution au colloque organisé les 28 et 29 novembre 2006 par la Fondation pour l'Agriculture et la ruralité dans le monde sous le thème : « Comment les pays d'Afrique, des caraïbes et du pacifique peuvent-ils tirer parti des accords de partenariat économique ? ».

La signature des APE « va augmenter les importations en provenance de l'Union Européenne [...]. Les importations supplémentaires pourraient atteindre 647 millions de

dollars », conclut-il. Une astuce pour contrer les Brics.

A l'inverse, les échanges entre les pays ACP vont considérablement diminuer puisqu'il sera plus avantageux pour un Tchadien d'acheter une cuisse de poulet venue d'Europe (subventionnée et non dédouanée, donc moins chère) que d'acheter le poulet gabonais par exemple. Du coup, les productions locales vont faire face à une concurrence rude et déloyale en ce qui est des produits agricoles : fortement subventionnés dans l'UE, en

violation des prescriptions de l'OMC.

Avec l'anéantissement à terme des secteurs agricole et industriel, les habitants des pays ACP se retrouveront entre le marteau et l'enclume. Ils vont fuir les villages pour la ville parce que le secteur agricole deviendra de moins en moins porteur. En ville ils seront accueillis par un chômage sévère parce que les industries ou ce qui en tient lieu ne

résistent pas à la concurrence des produits venus de l'UE et d'ailleurs.

Pour ne pas arranger les choses, la suppression des droits de douane aura privé les Etats du Sud des moyens nécessaires pour construire les écoles, hôpitaux, recruter et payer les

fonctionnaires en nombre suffisant, construire des infrastructures routières...

Bref les APE rendront ces Etats encore plus défaillants. La seule perspective pour les citoyens sera d'aller en Europe à tout prix et à tous les prix. Conséquence, le nombre de candidats à l'immigration clandestine va aller crescendo. Le nombre de morts sur l'île de Lampedusa et autres aussi. Un chiffre pour évaluer le danger : en 2014, 3419 migrants sont morts en tentant de traverser la Méditerranée selon l'agence de Nations-Unies pour les réfugiés. Il faut s'attendre à plus. Et la principale perversité des Accords de partenariat économique est qu'ils ne se préoccupent pas de la mobilité des hommes. L'UE a donc le droit d'envahir le marché des pays ACP, mais les populations paupérisées de ces pays n'ont pas le droit d'aller profiter du fruit de leur exploitation en Europe. Ils doivent mourir chez eux. Le ver est dans le fruit!

Source : **Investig'Action**

Accords de Partenariat Economique UE-CEDEAO : quand l'agriculture africaine se fait piéger!

En acceptant d'ouvrir son marché intérieur aux importations agricoles européennes sans restrictions, la CEDEAO engage non seulement ses producteurs locaux dans une concurrence à sens unique minée par les subventions agricoles et les barrières non tarifaires, mais aussi elle compromet sérieusement toute chance de moderniser un secteur capable de répondre aux défis d'emplois des jeunes dans le continent africain.

Par Mouhamadou Diop



Après la signature de la Convention de Cotonou, les pays de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest) ont bénéficié d'une période transitoire de

2000 à 2007, gardant ainsi le système des préférences commerciales non-réciproques hérité de la Convention de Lomé. Mais à partir de 2008, ils sont soumis progressivement aux Accords de partenariat économique (APE) qui mirent fin à la non-réciprocité entre l'UE et l'ACP (Afrique Caraïbes Pacifique). Le principe de ces engagements, était de « réduire progressivement les barrières aux importations des produits européens dans les ACP à partir de 2008, et durant une période suffisamment longue (soit 10 ans ou 12 ans selon les pratique du GATT) » (Salmon et al, 2001 : 20).

Si les Accords de Partenariat Economique portent sur l'ensemble des échanges commerciaux pouvant exister entre l'UE et la CEDEAO, tels que la technologie et les combustibles, les produits agricoles occupent une place particulière dans les deux côtés, mais de façon plus prononcée dans les Etats africains.

Dans la plus part des pays africains, le secteur agricole revêt une importance économique et sociale de premier plan. Il représente 35% du PIB dans la CEDEAO, contre une moyenne de 6% dans l'Union européenne. En dépit de son poids faible dans le commerce international, l'agriculture constitue une importante source de recettes dans la plupart des pays de ladite zone. 41% des recettes d'exportation du Burkina Faso, par exemple, proviennent uniquement du coton, 48% de celles du Ghana viennent du cacao et 34% pour la Cote d'ivoire.

Les APE prévoient la libéralisation de 90% des échanges entre l'UE et les pays ACP, ce qui correspond à une ouverture de 100% du marché européen contre 80% de celui de la CEDEAO, mais dans la pratique, ils ne s'appliquent pas pour les produits agricoles africains, pour principalement deux mesures : Les normes sanitaires et phytosanitaires et les subventions agricoles.

La face cachée des « Normes sanitaires et phytosanitaires »

Les barrières non-tarifaires constituent un point de controverse dans le partenariat commercial entre l'Union européenne et les pays ACP. Parmi celles-ci figurent les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) qui sont un ensemble de mesures que doivent

respecter toutes les marchandises importées dans les pays de l'UE. En effet, « l'Accord SPS définit les règles fondamentales concernant l'innocuité des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux. Cependant, il exige en même temps que ces règlements soient fondés sur des principes scientifiques, qu'ils ne soient appliqués que dans la mesure nécessaire pour protéger la santé et qu'ils n'établissent pas de discrimination arbitraire ou injustifiable entre les pays où existent des conditions identiques ou similaires »

(OMC:http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/spsund_f.htm)

Même si le principe des normes SPS est d'assurer une « sécurisation sanitaire de l'offre alimentaire sur les marchés agricoles et agro-alimentaires », elles peuvent servir aussi à des mesures de protection que mettent en place certains pays ou régions pour lutter contre la concurrence sur des produits précis. Le plus souvent, ces mesures sont imputées à des normes sanitaires pour contourner les accords régis par l'OMC dans le cadre du commerce international. La mise en place de telles mesures, requiert une certaine dotation en technologie et en formation auprès des producteurs dans les pays exportateurs de produits agricoles comme ceux de la CEDEAO. De fait, malgré cette exigence fondamentale dans les importations de l'UE, les difficultés liées aux respects des normes SPS sont très fréquentes dans les pays africains. Elles s'expliquent par le fait que« les producteurs des pays ACP ne maitrisent que rarement la complexité des normes sanitaires et surtout leur fréquente évolution au cours des années récentes ; ils rencontrent d'importants problèmes techniques pour en assurer l'application » (Ribier et Blein, 2002:6)

De là apparaissent deux contraintes majeures que doivent surmonter les producteurs des pays CEDEAO qui veulent accéder au marché européen. Non seulement leurs pratiques doivent être en conformité aux normes SPS, mais aussi les producteurs doivent dans certains cas attester cette conformité par le biais de certificats qui sont émis par des laboratoires ou spécialistes sur la matière. Face à ces contraintes qui, manifestement, pèsent lourd sur les petits producteurs africains, bon nombre de leurs produits agricoles sont rejetés chaque année aux frontières de l'UE.

Durant l'année 2008, le nombre total de rejets à la frontière de l'UE est estimé à 1'093

dont 89% concernent des pays en développement. Les cas de rejets les plus importants constatés aux frontières de l'UE sont des importations venues de pays à revenu faible, « on constate que la plupart des rejets (47%) concernent l'Afrique de l'Ouest, suivie par l'Asie de l'Est et Pacifique (24%) et l'Asie du Sud (18%) » (Merlateau et al, 2011 :16).

Pour les pays africains, les importations faisant l'objet de rejet sont très souvent des produits agricoles, et peuvent varier d'un pays à un autre. En Afrique occidentale, les produits les plus exposés sont l'arachide, les graines, les fruits oléagineux et les graines de sésame, comme nous pouvons le voir sur le tableau ci-dessous.

Ratio quantité rejetée / quantité totale par pays d'origine et produit

Pays d'origine/produit (famille)	Quantité	rejetée/	Ouantitá	noiatáa nal	atirra
	quantité	totale	_	,	ative
	(moyenne	2003-	(max sur 2008)	la période 2	003-
	2008)		2000)		
Nigéria					
Arachides	81,0247%		81,0247%	(2007)	
Graines et fruits oléagineux	27,4023%		78,2679%	(2007)	
Farines des graines ou des fruits	((((70)		22 22224	(2007)	
oléagineux	6,6667%		33,3333%	(2007)	
Haricots	4,7889%		9,9447% (2007)	
Haricots séchés	0,2442%		1,1976% (2007)	
Total Nigéria	0,1053%				
Sénégal					
Graines de sésame	2,3256%		50,5556%	(2007)	
Total Sénégal	0,0137%				
Ghana					
Haricots verts séchés	0,0497%		4,76190%	(2008)	
Graines et fruits oléagineux	0,0138%		0,17825%	(2005)	
Aubergines	0,0126%		0,06777%	(2007)	
Arachides	0,058%		0,04725%	(2006)	
Total Ghana	0,0005%				
Côte-D'ivoire					
Racine de manioc	1,8692%		7,3892% (2008)	
Total Côte-D'ivoire	0,0003%				

Source: Fakhfakh et al, 2011

A première vue, le poids des rejets sur les quantités totales de biens exportés par la

CEDEAO vers l'UE est faible. Mais si l'on considère certains produits de base dans les exportations des pays africains comme l'arachide (81.02%) et les graines oléagineuses (27.4%), le poids devient non négligeable, voire élevé. Les exportations d'arachide vers l'UE sont toujours soumises au risque d'être rejetées aux frontières européennes, sous prétexte que certaines graines d'arachide qui viennent de l'Afrique ont une présence d'aflatoxine en quantité importante. Pour l'UE, les graines concernées doivent être traitées dans les pays d'origine pour pouvoir entrer dans le marché européen. Pour les pays exportateurs d'arachide, cette mesure n'est qu'une mauvaise publicité qui consiste à décourager les importations d'arachide dans la zone UE. Selon le Docteur Mamadou Diop de l'Institut du cancer de l'hôpital public Aristide Le Dantec à Dakar, « C'est une mauvaise communication qui est faite sur l'aflatoxine, qui n'est pas un produit que contient la graine d'arachide. Elle est produite par un champignon qui affecte les céréales mal conservées » (Barry 2010).

Ces exigences introduites par les normes sanitaires et phytosanitaires dans le partenariat des échanges commerciaux entre l'UE et la CEDEAO engendrent des coûts supplémentaires non négligeables que doivent surmonter les industriels qui souhaitent exporter sur le marché européen.

Il importe de souligner que pour la plus part des pays africains, les droits de douane ne constituent pas l'entrave majeure pour accéder aux marchés des pays développés. Il s'agit surtout de mesures non tarifaires, c'est-à-dire des mesures de réglementation à l'intérieur de ces pays telles que les normes SPS. A titre d'exemple, depuis la convention de Cotonou, les exportations agricoles des pays à faible revenu sont soumises à un droit de douane moyen de 5 % dans les pays développés, mais lorsque les effets commerciaux restrictifs des mesures non tarifaires sont comptabilisés sous la forme d'un équivalent tarifaire, le droit moyen peut alors atteindre 27 % pour certains produits, ce qui constitue un véritable frein aux exportations des pays africains. En plus des coûts supplémentaires nécessaires au contrôle du respect des normes imposées par l'UE, les exportations agricoles africaines sont très souvent bloquées aux frontières le temps des analyses, ce qui provoque dans la plus part des cas une détérioration de la qualité des produits. Ainsi, l'ouverture complète des frontières de l'UE aux exportations des pays de la CEDEAO dans le cadre des APE n'est que théorique, elle diffère de la réalité.

L'application des normes SPS aux importations agricoles africaines devient dès lors un moyen efficace pour contrôler et surtout limiter les exportations de la CEDEAO vers l'UE.

Quand les subventions agricoles de l'UE compromettent l'agriculture africaine

Les subventions agricoles de l'Union européenne représentent plus de 50% de son budget agricole. En 2012, elles ont été 37.7 milliards d'euros dont de 4.9 milliards d'euros consacrés uniquement à subventionner l'exportation de la viande et des produits laitiers. Plus de 80% des produits subventionnés à l'exportation sont acheminés en Afrique de l'Ouest et Centrale. Contrairement aux exportations agricoles des pays ACP dans l'UE qui sont plus complémentaires, les produits exportés par l'UE dans la zone ACP constituent une véritable concurrence aux produits locaux. A part les produits combustibles, la quasi-totalité des exportations africaines en Europe concerne les produits agricoles dont les plus importants sont le cacao et le café qui représentent à eux seuls plus de 40 % des produits exportés par la zone CEDEAO. Ces produits tropicaux ne sont pratiquement pas cultivés dans les pays européens, alors que ceux-ci restent les plus gros importateurs mondiaux, des produits venant essentiellement des pays africains. La rareté des produits tropicaux sur le marché local européen, fait que les exportations africaines en cette matière n'y constituent pas une concurrence, mais plutôt une offre complémentaire à la production des agriculteurs européens.

Sur le marché africain, les enjeux ne sont pas les mêmes. Les subventions dont bénéficient les producteurs agricoles européens leur permettent d'exporter dans les pays ACP tout en vendant à des prix largement inférieurs aux prix du marché local. Avec l'entrée en vigueur des préférences commerciales réciproques depuis 2008, l'UE exporte de plus en plus vers les pays de la CEDEAO des produits subventionnés dans le cadre de sa Politique agricole commune (PAC), ce qui remet en cause le caractère concurrentiel du marché intérieur de ladite zone. Ce caractère discriminatoire des subventions de l'UE accentue le déséquilibre concurrentiel sur le marché de la CEDEAO et privilégie les produits européens auprès des consommateurs locaux, comme le souligne un jeune éleveur camerounais : « Comment voulez-vous que la ménagère m'achète un poulet à 1 800 FCFA pièce quand elle peut se procurer du surgelé à 900 FCFA le kg? »

Vincent Ribier et Roger Blein, dans une étude consacrée aux échanges agricoles entre l'UE et l'ACP (2002:19) estiment que « Les produits européens qui ont pu concurrencer, et parfois mettre en danger des filières locales ou régionales ACP, font l'objet d'un soutien interne important de la PAC. Leurs exportations correspondent le plus souvent à la gestion des excédents vis-à-vis de la consommation communautaire ou plus exactement les restitutions à l'exportation permettent de se positionner sur les marchés alors que les prix européens sont nettement plus élevés que les prix mondiaux ou les prix sur les marchés locaux convoités. », ((Ribier et Blein, 2002:19)

En alimentant le marché africain de produits agricoles subventionnés, les exportations agricoles européennes sont considérées comme un des facteurs majeurs de perturbations des filières locales de production. Elles installent une concurrence déséquilibrée sur le marché local africain qui dans le long terme décourage les entrepreneurs privés et pouvoirs publics d'investir dans ces filières, mettant en péril le potentiel d'emplois de milliers de jeunes à travers chaque région. Ce mécanisme mis en place et renforcé dans le cadre des APE que pourrait bientôt ratifier le Conseil des ministres de la CEDEAO, ne laisse que de maigres chances à ses producteurs qui, soumis au démantèlement des barrières douanières, s'offrent comme unique possibilité d'exporter des matières premières. L'exemple de la famille paysanne ivoirienne productrice de cacao est illustrant. Avec beaucoup de chance, elle vend le kilo de cacao à 1 euro aux exportateurs dans la zone UE. Ce kilo de cacao d'après les « barman » permet au moins de faire 100 tasses de café en raison de 2 euros l'unité. Ce qui permet au vendeur français de faire une plus-value de 199 euros, sur laquelle il faut enlever certes les charges comprises comme le transport, les frais de port, le salaire et autres charges liées. Au pire des cas, ce vendeur fait une plus-value nette de 100 euros, sans oublier toutes les entreprises qui ont intervenu dans la chaine de production comme les assureurs maritimes, les transporteurs, les « barman », le vendeur de café, le producteur de lait etc. Ainsi, « toutes les politiques de promotion d'une agriculture durable, moderne et compétitive, [...].seront compromises par les APE » (Kassé, 2007 :12).

Ce modèle de « partenariat » tant qu'on peut l'appeler ainsi, n'est pas nouveau. Il date de l'époque coloniale, lorsque les colonies africaines ont été contraintes de se spécialiser chacune dans la production des biens commerciaux bruts, dans le seul but de ravitailler

la métropole. Ce fut le cas de l'arachide pour le Sénégal, le coton pour le Mali, le cacao pour la Cote d'ivoire, ainsi de suite. Ce qui est très étonnant c'est de voir la dynamique dans laquelle se sont engagés les pays africains signataires, qui pour la plupart sont des PMA (Pays moins avancés), semblant ignorer toutes les conséquences que cela risque d'avoir pour leurs économies, alors que tous les experts indépendants sont unanimes sur les dangers que comporte ce partenariat pour les pays en voie développement. En brandissant la menace de supprimer 47% des aides accordées aux pays en développement, dont les pays africains en première ligne, l'UE a su imposer la signature des APE aux pays de la CEDEAO, les obligeant à ouvrir leur marché intérieur à 80 % de ses exportations, tout en excluant la possibilité de discuter sur la question des subventions agricoles en dehors de l'OMC.

Conclusion

Face au défi de répondre à l'une des problématiques du continent africain qui est l'emploi des jeunes malgré la forte croissance de son économie, les dirigeants africains semblent ignorer toute l'opportunité que présente leur secteur agricole. En acceptant d'ouvrir son marché intérieur aux importations agricoles européennes sans restrictions, la CEDEAO engage non seulement ses producteurs locaux dans une concurrence à sens unique minée par les subventions agricoles et les barrières non tarifaires, mais aussi elle compromet sérieusement toute chance de moderniser un secteur capable de répondre aux défis d'emplois des jeunes dans le continent africain.

Source: Dakaractu

Le mur meurtrier de la Méditerranée :

L'assassinat institutionnel de masse de l'Union européenne

Le premier angle mort des discours politiques et médiatiques est celui des causes économiques poussant des dizaines de milliers d'Africains à risquer leurs vies dans des traversées qu'ils savent meurtrières. Pourtant ces causes démentent l'idée d'une catastrophe imprévisible sur laquelle l'homme n'aurait aucune prise.

Par Said Bouamama



3419 migrants sont morts en 2014 en tentant de traverser la Méditerranée selon l'agence de Nations-Unies pour les réfugiésⁱ. Ce chiffre macabre fait de la Méditerranée la frontière la plus meurtrière, le nombre total de décès pour le monde entier étant de 4272. Sur une durée plus longue se sont plus de 20 000 migrants qui ont perdu la vie depuis l'an 2000. La tendance est de surcroît à une hausse permanente, l'année 2014 ayant battu tous les records en laissant loin derrière le précédent pic qui était de 1500 décès en 2011.

Les discours politiques et médiatiques construisent chaque nouveau drame comme des catastrophes imprévisibles sur lesquelles les gouvernements européens n'auraient aucune prise et aucune responsabilité. Le discours de la catastrophe cache un processus d'assassinat de masse de l'Union Européenne.

Les angles morts sur les causes structurelles

Le premier angle mort des discours politiques et médiatiques est celui des causes économiques poussant des dizaines de milliers d'Africains à risquer leurs vies dans des traversées qu'ils savent meurtrières. Depuis les indépendances politiques de la décennie 60, d'autres mécanismes que l'occupation militaire directe sont venus prendre le relais pour assurer la reproduction du « pacte colonial » c'est-à-dire la construction des économies africaines selon les besoins de l'Europe et non selon les besoins des peuples africains. Sans être exhaustif rappelons quelques-uns de ces mécanismes.

Les accords de coopération économique, financière et monétaire que les différents pays européens dictent aux pays africains une vente des matières premières à des coûts inférieurs à celui du marché mondial et interdisent la taxation des produits importés d'Europe. Prenons l'exemple du dernier accord signé entre l'Union Européenne et les 15 États de l'Afrique de l'Ouest dit « Accord de partenariat économique » (APE). Cet accord interdit la taxation des 11, 9 milliards d'euros de produits importés par l'Union Européenne en 2013. Il met ainsi l'agriculture vivrière locale en concurrence avec l'agriculture industrielle européenne poussant à la misère des centaines de milliers de paysans. Les conséquences coulent de sources :

« Cet Accord renforcera une migration massive de populations privées d'avenir dans leur pays, dans une situation où la population d'Afrique de l'ouest fera plus que doubler d'ici 2050, atteignant 807 millions d'habitants (contre 526 millions pour l'UE à la même date), et dans un contexte de réchauffement climatique particulièrement accentué dans cette régionⁱⁱ. »

Le caractère exploiteur de ces accords est tel que le professeur Chukwuma Charles Soludo, déclare le 19 mars 2012 que l'APE d'Afrique de l'Ouest constitue un (AO) "second esclavage". Mais l'APE n'est que la systématisation à grande échelle de logiques de mises en dépendance antérieures comme « l'aide liée » imposant le recours aux entreprises françaises en échange d'un financement de projets d'aménagement, les Plans d'Ajustement Structurel imposant des réformes libérales en échange d'un crédit ou d'un report de remboursement d'une dette, ou pire encore l'institution du Franc CFA qui permet le contrôle des politiques monétaires de la zone franc. Ces causes directes de la

paupérisation africaine et de la pression migratoire sont tues par le discours politique et médiatique dominant. Elles démentent l'idée d'une catastrophe imprévisible sur laquelle l'homme n'aurait aucune prise. Le discours médiatique de la catastrophe n'est qu'un processus de masquage des causes économiques structurelles.

Bien sûr de tels mécanismes ne sont possibles que par le recours direct ou indirect à la force allant de l'assassinat des opposants à ces politiques en passant par les coups d'Etats ou les guerres ouvertes. C'est la raison de la fréquence des interventions militaires européennes directes ou indirectes en Afrique. Si la France est la plus présente dans ces aventures guerrières en Afrique c'est sur la base d'une délégation européenne. Face à la montée des puissances émergentes, face à la concurrence économique états-unienne et chinoise, l'Europe mandate ainsi la France pour la défense des intérêts de l' « Eurafrique » c'est-à-dire pour la consolidation d'un néocolonialisme socialisé à l'échelle de l'Union Européenne. Cette « Eurafrique » économique et militaire est un vieux projet de certaines fractions du capital financier européen. Elle a été freinée par les concurrences entre les différents pays européens qui tendent à être mises au second plan du fait de l'exacerbation de la concurrence liée à la mondialisation capitaliste. Voici comment Aimé Césaire alertait déjà en janvier 1954 sur l'Eurafrique en se trompant uniquement sur la nationalité du soldat :

« Je le répète : le colonialisme n'est point mort. Il excelle, pour se survivre, à renouveler ses formes; après les temps brutaux de la politique de domination, on a vu les temps plus hypocrites, mais non moins néfastes, de la politique dite d'Association ou d'Union. Maintenant, nous assistons à la politique dite d'intégration, celle qui se donne pour but la constitution de l'Eurafrique. Mais de quelque masque que s'affuble le colonialisme, il reste nocif. Pour ne parler que de sa dernière trouvaille, l'Eurafrique, il est clair que ce serait la substitution au vieux colonialisme national d'un nouveau colonialisme plus virulent encore, un colonialisme international, dont le soldat allemand serait le gendarme vigilant[®]. »

Ces guerres directes ou indirectes sont la seconde cause de la pression migratoire. Ce n'est pas seulement pour survivre économiquement que des milliers d'africains risquent leurs vies en méditerranée mais pour fuir les guerres européennes et leurs conséquences en termes d'installation de régimes dictatoriaux ou pire encore le chaos

comme en Lybie ou au Congo avec l'installation de « seigneurs de guerres » avec lesquels le commerce peut continuer.

Le discours médiatique de la catastrophe masque également la responsabilité européenne vis-à-vis de cette cause des migrations contemporaines.



Frontex ou la création des conditions d'un assassinat de masse

Si les causes évoquées ci-dessus suffisent pour comprendre la hausse de la pression migratoire, elles ne suffisent pas à expliquer l'augmentation du nombre de décès au cours de la migration. Pour cela il faut orienter le regard vers les réponses de l'Union Européenne à cette pression migratoire. Ces réponses se concrétisent depuis 2005 par l'action de l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX). Le statut d'agence offre une autonomie importante qui a été encore renforcée le 10 octobre 2011 en l'autorisant à posséder désormais son propre matériel militaire. Les moyens financiers mis à disposition de FRONTEX sont en augmentation constante : 19 millions d'euros en 2006 et 88 millions d'euros en 2011^{vi}.

Concrètement l'agence organise des patrouilles militaires afin de refouler les migrants vers des pays voisins d'une part et signe des accords avec des États tiers pour qu'ils fassent barrage en amont sur les candidats à la migration d'autre part. Pour mener à bien sa première mission, l'agence dispose de moyens militaires en constante augmentation mis à disposition par les États membres ou en possession propre : plus d'une quarantaine d'hélicoptères et d'avions, d'une centaine de bateaux et environ 400 unités d'équipement tels que des radars, des sondes, des caméras, etc. vii Nous sommes bien en présence d'une logique de guerre contre les migrants. De tels moyens militaires permettent à l'agence d'assurer en particulier des patrouilles fréquentes dans les eaux territoriales des États membres mais également dans les eaux internationales. La Ligue belge des droits de l'homme décrit à juste titre l'agence comme une « véritable armée au service de la politique migratoire d'une Europe forteresse, menant à armes inégales une guerre aux migrants qui n'ont rien de soldats "". Cette logique de guerre conduit les candidats à la migration à des prises de risques de plus en plus importantes pour échapper à la surveillance des patrouilles de FRONTEX. La hausse du nombre de décès n'est pas le fait d'une catastrophe imprévisible mais le résultat de décisions prises en toute conscience des conséquences meurtrières.

La seconde mission de FRONTEX consistant en la signature d'accords avec les pays africains riverains de la méditerranée n'est rien d'autre qu'une externalisation du « sale boulot » pour reprendre une expression de la juriste Claire Rodier^{ix}. Les conséquences de cette externalisation sont logiques :

« Cette externalisation qui consiste, pour les Etats européens, à sous-traiter la gestion de l'immigration irrégulière aux pays limitrophes (Maghreb, Europe de l'Est) a plusieurs avantages : d'une part, elle opère un transfert du «sale boulot» (déportations de masse, détentions arbitraires, tortures) dans des pays dont les standards sont moins élevés qu'en Europe, en permettant de s'affranchir des obligations que les lois européennes imposent en matière de respect des droits de l'homme ; d'autre part, elle participe du rapport de dépendance que l'UE entretient avec son voisinage proche. Car, aux pays concernés, on promet, en échange de leur collaboration, le financement d'actions de coopération ou des contreparties de nature politique ou diplomatique^x. »

Aux morts de ma méditerranée, il convient donc d'ajouter les sévices, les brutalités et les morts de la sous-traitance. Ce rôle d'installation des conditions de l'assassinat institutionnel de masse est, bien entendu, absent des reportages que nos médias diffusent à chaque naufrage meurtrier.



Le discours médiatiques sur les passeurs

Ayant occulté les causes structurelles de la hausse de la pression migratoire et les causes de sa traduction en décès dans la méditerranée, il ne reste au discours médiatiques qu'à ne se centrer que sur les passeurs. Ceux-ci seraient les seuls responsables de la situation et la lutte contre les réseaux de passeurs est présentée comme la solution. Le centrage des discours politiques et médiatiques sur les seuls passeurs contribue une nouvelle fois à occulter les véritables raisons des drames réguliers de la méditerranée.

Nous n'avons, bien entendu, aucune sympathie pour ces passeurs. Nous devons néanmoins rappeler que tant qu'il y a une demande de migrants, il y aura une offre de passages clandestins. C'est le propre des politiques qui ne veulent pas s'attaquer aux causes d'un problème social que de n'aborder que l'offre et d'occulter la demande. S'attaquer aux seuls dealers sans s'interroger sur la demande de « paradis artificiels » d'un nombre grandissant de citoyens, adopter une politique prohibitionniste en matière d'alcool sans s'attaquer aux causes de l'alcoolisation, etc. Les exemples sont nombreux

de ces politiques hypocrites prétendant agir sur les conséquences alors que les causes restent occultées.

Confrontés à une hausse des risques de contrôle, les passeurs sont incités à se débarrasser de leurs cargaisons encombrantes le plus tôt possible et par n'importe quel moyen. « De nouveaux éléments recueillis, mardi 16 septembre, par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sont venus confirmer la thèse selon laquelle ce sont bien les passeurs qui ont volontairement embouti le bateau de centaines de migrants avant que celui-ci ne coule » souligne Elise Vincent dans l'édition du Monde du 16 septembre 2014. Si ces criminels doivent être poursuivis et jugés, il n'en demeure pas moins que de telles pratiques ne sont possibles que parce que la politique européenne en crée les conditions.

Ces mêmes orientations politiques créent une occasion de profit en or pour la mafia par l'exploitation de ceux qui ont pu échapper à la mort. Le journaliste de l'agence Reuter décrit comme suit cette nouvelle « poule aux œufs d'or » de la mafia à Lampedusa :

« Ici, à huit heures de bateau de la Sicile, la mafia fait déjà ses affaires en accueillant des migrants dans des centres exploités par des sociétés privées sur délégation de l'Etat. C'est toujours les mêmes qui gagnent les appels d'offre depuis des années. Un migrant rapporte en subvention une trentaine d'euros par jour. Avec ces dizaines de milliers de migrants, c'est <u>un business en or</u>, plus rentable même que le trafic de drogue, de l'aveu d'un gangster, piégé par des écoutes téléphoniques lors d'une enquête sur la corruption à Rome. Ce qui est vrai dans la capitale sera vrai partout en Italie. Une illustration de cette organisation, c'est le scenario, toujours le même, qui précède les secours. <u>A bord des rafiots pourris</u> partis de Libye, il n'y a rien à manger ou à boire, pas d'essence, mais un téléphone satellitaire pour appeler au secours. Un équipement bien trop coûteux pour les passeurs. A terre, les migrants fournissent une main d'œuvre à bon marché. Dans l'agriculture pour les hommes, dans la prostitution pour les femmes. Un véritable trafic d'esclaves, et les esclavagistes sont Africains et Italiens^{xi}. »

Les travaux de recherche sur les discriminations considèrent qu'une des formes de celles-ci est la discrimination systémique c'est-à-dire une discrimination qui est la conséquence d'un système et non d'une décision volontaire de discriminer. Nous pouvons emprunter le même concept en ce qui concerne les morts de la méditerranée. Certes l'assassinat de ces migrants n'est pas direct. Il est en revanche le résultat

inéluctable des politiques de l'Union Européenne tant dans sa politique africaine que dans sa politique migratoire, tant dans la hausse de la pression migratoire que dans sa traduction en décès à grande échelle.

Source : **Investig'Action**

ihttp://www.unhcr.fr/54871a45c.html,

iiCommuniqué de presse, Non à la signature de l'Accord de Partenariat Économique UE-Afrique de l'Ouest par le Conseil de l'Union européenne !, 11 décembre 2014,

http://www.solidarite.asso.fr/IMG/pdf/Communique de presse contre la signature de l APE.pdf,

iiiJacques Berthelot, *Il est urgent d'arrêter d'imposer les APE*, 16 janvier 2013, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-et/assises-du-developpement-et-de-la/les-cinq-grands-chantiers/comment-accroitre-la-coherence-des/contributions-21815/article/il-est-urgent-d-arreter-d-imposer,

ivAimé Césaire, Le colonialisme n'est pas mort, La nouvelle critique, n° 51, janvier 1954, p. 28.

vConférer pour aller plus loin, Raphaël Granvaud, Que fait l'armée française en Afrique, Agone, Marseille, 2009.

 $\dot{V1}$ Frontex, le bras armé de l'Europe Forteresse, demain le Monde, n° 18, mars-avril 2013.

viilbid.

Viii Frontex : guerre aux migrants" - le document audio, http://www.liguedh.be/les-fichiers-audio-video-de-la-ligue-des-droits-de-lhomme/845-frontex-guerre-aux-migrants.

ixClaire Rodier, Xénophobie Business, à quoi servent les contrôles migratoires, La Découvertes, Paris, 2012.

xInterview de Claire Rodier dans Libération du premier octobre 2012.

xiAntonio Parrinello, Reuters du 17 janvier 2015.